



Du mardi 30 novembre au vendredi 3 décembre 2010

LE BAREME E ET L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

PRESENTATION PAR ALBERT AZOUBEL
PRESIDENT FEDEREC PLASTIQUE
Groupe COVED

Jeudi 2 décembre 2010

- ① PREAMBULE – RAPPEL DES FAITS :
- ① Le 15/12/09 la CCA a pris connaissance des résultats des différents travaux confiés à l'Ademe et EE en 2007, sur le recyclage des emballages plastiques ménagers. Ces travaux concluent à la faisabilité à terme d'une extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques ménagers.
- ① La CCA a donc décidé de poursuivre des travaux d'études début 2010 afin de rendre un avis mi 2010 dans le cadre de la validation du cahier des charges du futur barème E.

◎ SOMMAIRE :

- ◎ 1- Barème E : rappel et quoi de neuf ?
- ◎ 2 - Résumés des Etudes sur l'opportunité du tri et du recyclage des emballages ménagers plastiques autres que bouteilles et flacons : source Eco-emballages / Ademe
- ◎ Volet comportemental par TNS SOFRES
 - ◎ A) Volet comportemental Tns Sofres
 - ◎ B) Etude technique par PWC
- ◎ 3 - Appel à projets sites Industriels
- ◎ 4 - Appels à candidatures Sites Pilotes
- ◎ 5 - Benchmark Européen
- ◎ 6 - Etude d'adaptabilité des centres de tri

- ① 1) BAREME E / RAPPEL ET QUOI DE NEUF ?
- ② Objectif 75% de recyclage
- ③ Recycler 400 000 tonnes en plus
- ④ Trouver des débouchés aux nouvelles catégories de plastiques
- ⑤ La CL choisit librement l'option de reprise pour chaque standard de matériau :
- ⑥ Option Fédérations / Filières / Individuelle
- ⑦

- ① QUOI DE NEUF ? :
- ① La durée des contrats de reprise :
- ① Libre dans l'option Fédérations et Individuelle
- ① 6 ans par défaut et 3 ans minimum pour l'option Filières
- ① Condition de changement de reprise en cours de contrat plus souples
- ① Standard de matériau :
- ① Pas de changement pour les plastiques : 3 flux
- ① Pet clair, Pet foncé, Pehd

2 - Résumés des Etudes sur l'opportunité du tri et du recyclage des emballages ménagers plastiques autres que bouteilles et flacons : source Eco-emballages / Ademe

A) Volet comportemental par TNS SOFRES :

Comment les Français trient les emballages ménagers:

Sur 6 emballages plastiques à trier

- Bouteille d'eau : 95%
- Bouteille de lait : 92%
- Flacons lessive : 84%
- Flacons produits ménagers : 82%
- Flacons shampoing : 68%
- Bouteille d'huile : 68%

Sur 8 emballages plastiques à jeter :

- Pots de yahourts : 72%
- Sachets surgelés : 68%
- Barquette de viande : 64%
- Film plastique : 57%
- Sacs plastiques : 57%
- Blister : 47%
- Barquettes biscuit : 45%
- Barquettes fruits et légumes : 43%

Conclusions :

- Le scénario d'un élargissement des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques serait accueilli favorablement et synonyme d'une consigne uniforme sur le territoire national

- B) Etude technique par PWC:
- EE a restreint la CS des emballages plastiques aux seuls bouteilles et flacons en 1993
- En 2001 une étude EE a dit que le recyclage baisserait en cas d'élargissement des consignes de tri
- En 2007 la CCA a demandé une nouvelle étude
- Adaptation des centres de tri :
- Une alvéole en pré tri pour les films plastiques
- Une alvéole pour les Pet clairs

- ① Une alvéole pour les Pet foncés
- ① Une alvéole pour les Pehd et les nouveaux flux : qui iront en centres de surtri

Gisement des déchets emballages plastiques ménagers

Catégorie d'emballages	Résine Plastique	Tonnage
1 -Bouteilles et flacons	PET	333 000
	PEHD	150 000
	PP	11 000
TOTAL 1		494 000
2-Rigides autres que 1	PP	126 000
	PS	46 000
	PET	42 000
	PE	19 000
	PVC	34 000
	PSE	35 000
	COMPLEXES	39 000
TOTAL 2		341 000
3- Souples	Inf A4	124 000
	Sup A4 PEBD	198 000
	SUP A4 PP	12 000
	Sup A4 complexes et PVC	16 000
	Sup A4 sacs PP et PE tissés	24 000
TOTAL 3		374 000
TOTAL 1 + 2 + 3		1 209 000

- Actuellement une partie de ces plastiques sont collectés à cause des erreurs de tri des habitants : 100 000 tonnes
- Deux modes de valorisation :
- Matière
- Energétique : incinération et CSR combustible solide de récupération
- Choix des emballages régénérés selon les critères de :
- Volume critique pour le développement d'une filière
- On considère qu'il faut au moins 10 000 tonnes pour créer une unité de régénération
- Qualité du gisement

- ⦿ Existence de débouchés
- ⦿ Valeur ajoutée des applications associées
- ⦿ Les résines les plus attractives sont : PP- PE - emballages souples Sup A4 en Pebd
- ⦿ Les emballages souples inf A4 en PVC - PSE et complexes ont un volume insuffisant et à faible valeur ajoutée
- ⦿ Les rigides PS ne semblent aussi qu'être utilisés que dans des applications à faible valeur ajoutée, mais il semble indispensable de continuer les tests à une échelle plus importante pour analyser les difficultés techniques pour le PS et la barquette PET

- On estime que le taux de diversion qui est pour le Pet de 48% passera à 53%
- Pour les nouveaux plastiques il sera de 40%
- Tx diversion= ratio entre la quantité de déchets d'emballages mis par l'habitant dans le sac de collecte sélective et la quantité de déchets d'emballages présents dans les déchets collectés

- Dans le cadre d'une extension totale de la consigne de tri, l'étude se base sur un scénario de référence où seuls les emballages suivants sont régénérés :
 - Bouteilles et flacons PET
 - Pots et barquettes PET
 - Barquettes et flacons PEHD
 - Pots et barquettes PP
 - Pots et barquettes PS
 - Emballages souples PEBD
- L'option de régénération de plastique en mélange n'a pas été retenue
- Les autres emballages non triés seront traités dans des filières d'enfouissement ou d'incinération

- Avec ce scénario de référence le gisement de nouveaux plastiques sera de :
- 185 000 tonnes collectées sélectivement en plus
- 169 000 tonnes triées en plus en centres de tri
- 122 000 tonnes de MPS produites en plus
- Le taux de recyclage passera ainsi de 21 à 37 %
- Le surcoût de l'extension :
- Entre 535 et 786 € tonne
- 70 % vient du tri et avec le surtri on arrive à 90 %

- Plus un CDT est automatisé moins cela coûte cher
- De plus le manque d'automatisation du parc des CDT est un facteur de risque dans le cadre de l'extension par la complexification du flux à trier
- Coût total : entre 105 et 148 millions d'euros
- Le cas du PS :
- Dans une variante du scénario on ne régénère pas le PS qui est surtout présent dans l'ultrafrais, cela aurait un surcoût de 6 millions d'euros soit 5 à 7 % des surcoûts totaux
- La question est plus sur la faisabilité d'une filière de recyclage du PS qui reste à vérifier

3 - Appel à projets sites Industriels sur le tri, le surtri et la régénération des emballages plastiques :

- Le 11/03/2010 EE a lancé un appel à projets Industriels : financés à 50% et à hauteur de 250 000 €

Objectif :

- contribuer au développement des technologies nécessaires à l'extension des consignes plastiques et à la maîtrise des débouchés des produits recyclés

Périmètre :

- techniques de tri et de surtri automatiques (identification des résines, reconnaissance de forme, tri des plastiques souples,...)
- organisation des unités de surtri

- techniques de régénération, maîtrise de la qualité des produits recyclés
- recherche de débouchés
- Acteurs :**
- industriels du recyclage, prestataires de tri, équipementiers (en association le cas échéant avec des collectivités)

Société	Durée	Projet
PELLENC SELECTIVE TECHNOLOGIES	12 mois	Tri automatique industriel des films plastiques dans des flux de plats de centres de tri
Regefilms	12 mois	Tafem : tri automatique / recyclage des films d'emballages ménagers sur ligne de recyclage
PAPREC NORD	12 mois	Paprec Post Consommation : projet pilote pour le tri, recyclage et commercialisation des plastiques post consommation
NORD PAL PLAST	9 mois	PETloop : Recherche des intégrations possibles du PETg dans le pur PET
Valorplast	12 mois	SéRéPlast II : Tri et séparation des emballages plastiques rigides mélangés puis recyclage comme matière première secondaire par type de résine
Veolia Propreté Centre Ouest	6 mois (renouvelable)	VPCO : tri et recyclage des emballages rigides et souples sur deux centres de tri automatisés
Val'Aura	3 mois (phase 1) 5 mois (phase 2)	Explaso : extraction sélective des plastiques souples en amont des process de tri
SITA Ile de France	9 mois	SEVA : solution pour le sur tri des emballages valorisables

④ 4 - Appels à candidatures Sites Pilotes

④ Ce programme sites pilotes doit démarrer en janvier 2011

④ Ne pas confondre ce projet et le Barème E

④ Objectifs :

④ C'est une expérimentation d'extension des consignes de tri

④ Tirer les enseignements pour fiabiliser les références techniques, économiques, environnementales et sociales mises en évidence dans les études

④ Décider de généraliser ou non cette extension courant 2013

- Acteurs :
- Les Collectivités Locales à hauteur d'une population maxi de 5 millions d'habitants

- Modalités :
- Soutiens financiers pilotes :
- A la tonne triée de 480 € tonne

- Soutien exceptionnel de 0,4 € / habitant /an (payé annuellement)

- Durée du programme : 2 ans sur 2011 et 2012

- **Evolution des flux plastiques triés et sortants du CDT :**
- **Passage de 3 à 4 flux sortants avec :**
- Film plastique sup A4
- Bouteilles Pet clair et barquettes Pet clair
- Bouteilles Pet foncé et barquettes Pet foncé
- Bouteilles PEHD et PP + pots et barquettes PE/PP/PS
- NB : un CDT automatisé équipé de machines de tri optique pourra avoir un nombre plus élevé de flux triés ce qui revient à regrouper sur le même site les fonctions de tri et surtri

- Flux plastiques triés et sortants du centre de surtri :
- Les 7 flux qui feront l'objet d'une régénération :
- Bouteilles et flacons PET clair et foncé
- Pots et barquettes PET
- Flacons et barquettes PEHD
- Pots et barquettes PP
- Pots et barquettes PS
- Emballages souples PEBD

- DERNIERE MINUTE :
- *Madame, Monsieur,*
-
- *Nous vous remercions pour votre candidature en tant que sites pilotes « tri et recyclage des déchets d'emballages plastiques ménagers » dans le cadre des perspectives d'extension des consignes de tri plastiques.*
-
- *Devant le nombre important de candidatures de collectivités (115) et le temps nécessaire à l'analyse des dossiers, nous devons néanmoins reporter la date de choix des collectivités pilotes à début 2011.*
-
- *Nous vous tiendrons informés dès que possible de la date de sélection.*
-
- *Le planning de l'expérimentation est maintenu, à savoir un démarrage pour l'habitant au plus tard le 1^{er} octobre 2011.*

5 - Benchmark Européen :

Le cas des Pays Bas

- Il existe aujourd'hui aux Pays-Bas un système de consigne sur les emballages de boissons en plastique mais si la collecte sélective récemment mise en place permet d'atteindre les objectifs de recyclage, alors la consigne sera abandonnée.



- La majeure partie des emballages plastiques collectés et recyclés provient des commerces et de l'industrie.



- La collecte sélective des emballages plastiques ménagers est organisée par les collectivités mais les étapes de tri et recyclage sont gérées par Nedvang directement (étapes de « post collection »).



-
- - Aujourd'hui Plastinum a 2 sources d'approvisionnement : Nedvang où le flux a été séparé à la source, et Altero où le flux provient de la post-séparation (tri sur ordures résiduelles).
-
- - Attention à la définition de plastiques en mélange : pour Plastinum, les plastiques en mélange sont les refus de tri plastiques, c'est-à-dire ce qui n'a pas été reconnu dans un flux spécifique en centre de tri : on y trouve notamment des films et des emballages rigides (bouteilles opaques, barquettes...).

- ① - A l'entrée de l'usine, le flux entrant est séparé, essentiellement en 2 flux majoritaires : polyoléfines d'un côté et les autres plastiques de l'autre.
- ① Aujourd'hui Plastinum recycle quasi-exclusivement les polyoléfines. Les autres plastiques ne sont actuellement pas valorisés.
- ① - Le PET présent dans le flux entrant est très contaminé et ne permet pas d'être valorisé dans le process de Plastinum.
- ① Les principaux indésirables pour le process sont les plastiques chlorés et halogénés.

- ⑥ 6 - Etude d'adaptabilité des centres de tri
- ⑥
- ⑥ 2ème version du cahier des charges diffusé le 12/11/2010
- ⑥
- ⑥ Avoir une vision précise sur les possibilités techniques et juridiques des centres de tri français à s'adapter à ce nouveau gisement.
- ⑥
- ⑥ En complément des autres travaux menés, les enseignements de cette étude viendront appuyer la décision, qui sera prise en 2013, par une modification du cahier des charges de l'agrément, en vue de généraliser l'extension des consignes de tri, sur des informations tangibles et connues de l'ensemble des parties prenantes.
- ⑥

- Objectif :
- L'étude a pour objectif de définir pour chaque centre de tri sa capacité à s'adapter à ces nouvelles dispositions, c'est-à-dire à trier à minima les 4 flux plastiques d'une qualité nouvelle.
-
- L'analyse portera sur les trois volets technique, juridique et financier.
- L'étude devra aboutir à une évaluation nationale du schéma d'organisation possible.
-
- L'étude sera effectuée sur la totalité des centres de tri de Métropole, soit 250 sites.
- Chaque centre de tri devra être visité par le prestataire qui pourra être accompagné d'un collaborateur d'Eco-Emballages.

- ⦿ Chaque centre de tri devra être visité par le prestataire qui pourra être accompagné d'un collaborateur d'Eco-Emballages.
- ⦿ Confidentialité sur les informations par centre de tri
- ⦿ Adaptabilité centres de tri à 4 flux, à 7 flux, au surtri ?
- ⦿



① MERCI DE VOTRE ATTENTION

② TRES BONNE JOURNEE